

Date de dépôt: 3 mai 2007

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Christian Brunier : sur les
filatures douteuses de la police genevoise

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 mars 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Dans la presse de ce jour, nous apprenons que des inspecteurs de la police judiciaire auraient filé des supérieurs – dont la cheffe de la police genevoise Monica Bonfanti – dans l'espoir de les compromettre et de les faire « tomber ».

Si les faits se confirmaient, cette situation serait consternante et appellerait des sanctions exemplaires envers les responsables de ces dérives apparentées aux pires régimes autocratiques.

Au lendemain du G8, une amie m'avait alerté que son ami, un policier, avait reçu l'ordre de suivre quelques députés et m'avait cité les noms de Rémy Pagani, Pierre Vanek et moi-même. Cette source, qui avait exigé de moi une totale confidentialité, affirmait que plusieurs policiers étaient fort gênés d'espionner des membres du pouvoir politique alors que la police a un devoir de loyauté envers les Autorités élues démocratiquement.

Je m'étais inquiété de cette situation auprès de membres du Conseil d'Etat qui avaient minimisé les faits et avaient visiblement de la peine à croire mon récit.

Pendant plusieurs jours, lors de déplacements en automobile, j'ai été suivi par des véhicules de la police. Pour démontrer que je ne vivais pas dans la paranoïa, j'ai fait constater cette situation par une amie députée, qui après avoir douté de la situation, est arrivée au même constat que moi.

Finalement, j'ai contacté une connaissance de l'état-major de la police. Cette personne a confirmé que ceci pouvait être possible, mais que je ne devais pas faire trop de battage, étant donné que cette action avait été certainement déclenchée spontanément et maladroitement par des policiers peu expérimentés et livrés à eux-mêmes. L'officier d'état-major s'était engagé, de plus, à veiller qu'un tel dérapage n'arrive plus.

J'avais donc gardé le silence, ne voulant pas nuire à la très grande majorité des policiers qui sont remarquables ni à l'institution de la police qui doit être respectée. J'avais estimé, en outre, que ce dérapage était exceptionnel et absolument pas commandité par la hiérarchie policière.

Aujourd'hui, cette histoire anodine pour elle-même reprend de l'importance à la vue de l'actualité.

En conséquence, je demande au gouvernement quelles mesures vont être prises pour faire la lumière sur ces filatures abusives, pour sanctionner vigoureusement les responsables de ces graves dérives et pour empêcher que de tels procédés antidémocratiques puissent se renouveler ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Les recherches faites en interne à la police n'ont pas révélé d'éléments venant étayer la réalité des rumeurs relatives à une filature de la cheffe de la police ou d'autres membres du Corps de police par des membres de la police judiciaire.

Le Conseil d'Etat en prend acte, tout en insistant sur le fait que si, par impossible, une pareille dérive venait à être établie, elle entraînerait pour ses auteurs des sanctions à la mesure de son extrême gravité.

Il existe, pour la gendarmerie, un ordre de service remontant à 1962 qui interdit expressément aux gendarmes de surveiller leurs chefs. Quand bien même il va sans dire que les membres de la police judiciaire ne sont pas habilités à procéder à des surveillances sortant du cadre de leurs fonctions, le département des institutions veillera à ce qu'une disposition analogue soit introduite dans les ordres de service de la police judiciaire, en cours de révision.

S'agissant de la filature de députés à l'occasion du G8, à laquelle l'auteur de l'IUE 400 fait allusion, il y a lieu de rappeler ce qui suit :

De très nombreuses missions d'observation ont été ordonnées au cours du G8, en fonction de l'évolution de la situation. Selon la police, aucune mission de filature n'a été ordonnée concernant un membre du Grand Conseil, étant rappelé que certains députés étaient clairement reconnaissables lors de cet évènement, puisqu'ils portaient une chemise (T-shirt) mentionnant leur statut de parlementaire.

En revanche, plusieurs lieux ont fait l'objet d'une surveillance visuelle par le biais d'observateurs fixes. La mission de ces derniers consistait à surveiller des endroits d'où pouvait partir une manifestation spontanée. Typiquement, l'Usine, la salle du Faubourg ou le pont du Mont-Blanc ont fait l'objet de ce type d'observation fixe. Il ne fait aucun doute que des policiers ont signalé la présence de telle ou telle personnalité de la République sur les lieux observés. Dès lors que ces observateurs fixes ne cherchaient pas à se dissimuler, il est compréhensible que des personnes se rendant sur ces lieux aient pu avoir l'impression d'être surveillées.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer